



Valérie RONARCH et Gwénaël RAOUL

Notaires Associés

Avec la collaboration de :

Elodie JACQ

Notaire

Successseurs de Mes BRISSAC, LE RUE, LAINE, POCARD, Notaires

17 rue Laënnec
CS 83029
29334 QUIMPER
(Entrée de l'Office par la rue Vis)

Tel : 02.98.55.62.91
Courriel: ronarch-raoul@notaires.fr

Service négociation :
Tel : 02.98.55.94.39
Courriel: negociation.29003@notaires.fr.

Dossier suivi par
JULIETTE HASCOET
juliette.hascoet.29003@notaires.fr

SUCCESSION Jean-Pierre JOLY
1010153 /GR /JH /

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Gwénaël RAOUL Notaire, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée "SELARL Valérie RONARCH - Gwénaël RAOUL Notaires associés" dont le siège est à QUIMPER (Finistère), 17 rue Laënnec, atteste être chargé du règlement de la succession de :

PERSONNE DECEDEE

Monsieur Jean-Pierre René Charles JOLY, en son vivant retraité, époux de Madame Michelle Marie Gabrielle Françoise CHACUN, demeurant à SAINTE-GEMME-LA-PLAINE (85400) 5 rue de la Pecharde.

Né à SAINTE-GEMME-LA-PLAINE (85400), le 29 août 1945.
Marié à la mairie de SAINTE-GEMME-LA-PLAINE (85400) le 12 juillet 1966 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à SAINTE-GEMME-LA-PLAINE (85400) (FRANCE), le 21 décembre 2023.

Absence de disposition de dernières volontés

Il n'est pas connu de disposition testamentaire ou autre à cause de mort émanant de la personne décédée.

Dévolution Successoriale

La dévolution successorale s'établit comme suit :

Conjoint survivant

Madame Michelle Marie Gabrielle Françoise CHACUN, retraitée, demeurant à SAINTE-GEMME-LA-PLAINE (85400) 5 rue de la Pecharde.
Née à MOUTIERS-SUR-LE-LAY (85320), le 22 février 1955.

Veuve de Monsieur Jean-Pierre René Charles **JOLY**.
De nationalité Française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Commune en biens ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Bénéficiaire légale, à son choix exclusif, en vertu de l'article 757 du Code civil, de l'usufruit de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers existants au jour de l'ouverture de la succession ou du quart en toute propriété de l'universalité des biens déterminés conformément aux règles de l'article 758-5 dudit Code.

Titulaire du droit de jouissance gratuite, pendant une année à compter du décès, du logement appartenant aux époux ou dépendant totalement de la succession, que le conjoint occupait effectivement à titre de résidence principale au jour du décès, ainsi que du mobilier le garnissant, conformément aux dispositions de l'article 763 du Code civil.

Bénéficiaire, si le conjoint en fait la demande dans l'année du décès, d'un droit d'habitation viager sur ce logement, et d'un droit d'usage viager sur le mobilier le garnissant, dans les conditions et conformément aux dispositions de l'article 764 du Code civil.

Héritiers

Monsieur Jean-François Camille **JOLY**, négociateur immobilier, demeurant à QUIMPER (29000) 4 rue du Maine.

Né à LUCON (85400) le 3 février 1968.

Divorcé de Madame Anne Marie **KERNEIS** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de QUIMPER (29000) le 14 mars 2013, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Son fils.

Monsieur Karl Jean-Michel **JOLY**, Auto entrepreneur , demeurant à SAINTE-GEMME-LA-PLAINE (85400) 7 Ter impasse St Nicolas.

Né à LUCON (85400) le 3 juillet 1969.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Son fils.

Madame Anne Marie-Pierre **JOLY**, Gestionnaire de transport, demeurant à SAINTE-GEMME-LA-PLAINE (85400) 3 rue de la marionnière.

Née à LUCON (85400) le 7 décembre 1974.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Sa fille.

Ses enfants sont nés de son union avec son conjoint survivant.

Habiles à se dire et porter héritiers ensemble pour le tout ou chacun pour le tout, sauf à tenir compte des droits du conjoint survivant.

QUALITES HEREDITAIRES

Madame Michelle **JOLY** a la qualité d'épouse survivante de Monsieur Jean-Pierre **JOLY**

Monsieur Jean-François **JOLY**

Monsieur Karl **JOLY**

Madame Anne **JOLY** sont habiles à se dire et porter héritiers de Monsieur Jean-Pierre **JOLY** leur père susnommé.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Quimper
Le 30 mai 2024.

Maître Gwénaël RAOUL

Fait à QUIMPER

Le 30 mai 2024



